

DOSSIER DE CANDIDATURE DSCG PAR APPRENTISSAGE

Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion

Le Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (DSCG) est préparé sous la forme de l'apprentissage, en deux années, avec le GRETA Méditerranée, le lieu de formation étant le lycée Marie Curie. Ce diplôme exigeant et de haut niveau confère le grade de Master (Bac + 5). Il est très recherché par la profession de l'expertise comptable et assure aux titulaires de ce diplôme une excellente insertion professionnelle.

I. LA FORMATION

Durée : 2 ans – 400 h annuelles de formation en centre de formation

Première Année M1	Deuxième Année M2
Comptabilité et Audit Anglais Gestion Juridique, fiscale et sociale Mémoire	Finance Management des systèmes d'information Management et Contrôle de gestion Mémoire

Unités d'enseignement présentées en première année

Intitulé de l'épreuve	Crédits ECTS	Coefficient Examen	Durée de l'épreuve
UE 1 Gestion juridique, sociale et fiscale	20	1,5	4 h
UE 4 Comptabilité et audit	20	1,5	4 h
UE 6 Epreuve orale d'anglais des affaires	15	1	Prépa : 1 h Epreuve : 0,30 h

Unités d'enseignement présentées en deuxième année

Intitulé de l'épreuve	Crédits ECTS	Coefficient Examen	Durée de l'épreuve
UE 2 Finance	15	1	3 h
UE 3 Management et contrôle de gestion	20	1,5	4 h
UE 5 Management des systèmes d'information	15	1	3 h
UE 7 Mémoire professionnel	15	1	1 h

Dossier suivi par :
Florence BOUDET
Directrice déléguée aux
formations
professionnelles et
technologiques

Téléphone
04 91 36 52 10

Fax

04 91 36 52 11

Mél.

florence.boudet
@ac-aix-marseille.fr

www.lyc-curie.ac-aix-
marseille.fr

16 boulevard Jeanne d'Arc
13005 MARSEILLE

Alternance : 3 jours par semaine en entreprise (lundi-mardi-mercredi) et 2 jours au lycée Marie Curie (jeudi-vendredi).

Rentrée pédagogique au lycée Marie Curie : jeudi 26 septembre 2024 à 8h.

Le contrat d'apprentissage peut être signé : au maximum 3 mois avant ou 3 mois après la rentrée pédagogique, soit au plus tôt le 26 juin et au plus tard le 26 décembre 2024.

II. L'INSCRIPTION

Conditions :

- Etre **titulaire** :
 - d'un DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) ou d'un Master CCA (Comptabilité Contrôle Audit),
 - d'un Master d'économie-gestion, de droit, de fiscalité ou de tout autre diplôme équivalent (pour tout renseignement sur l'équivalence nous téléphoner).
- Avoir **moins de 30 ans** au moment de la signature du contrat.
- Etre de **nationalité française** ou **ressortissant de l'Union Européenne** ou étranger avec une autorisation de travail en France.

L'inscription en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement par une entreprise exige une recherche active de votre part.

La démarche est identique à celle d'un autre emploi : envoi de lettre de motivation, de CV (attention à la présentation et à l'orthographe), téléphone, entretiens...

Le lycée Marie Curie a ses propres partenaires professionnels.

Dossier de candidature :

Il comprend :

- Une fiche de candidature
- Une photocopie des diplômes exigés et si vous étiez scolarisé(e) en 2022-2023 ou 2023-2024, la photocopie des bulletins scolaires et attestation des U.E. obtenues.
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un CV
- 1 copie de votre carte d'identité ou de votre passeport
- Pour les apprentis étrangers, copie de votre carte de séjour (recto verso)
- 1 copie de votre carte de sécurité sociale
- 1 copie du plus haut diplôme
- 1 copie du relevé de notes du dernier examen passé
- 1 photo d'identité.

Seuls les dossiers complets permettent de candidater. Le dossier est à déposer ou envoyer au lycée Marie Curie, à Mme Florence Boudet, le plus rapidement possible, une sélection aura lieu mi-juin. L'inscription se fera dans la limite des places disponibles.

III. LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Les acteurs :

Trois acteurs participent à cette formation :

- **L' apprenti(e)** : salarié(e) de l'entreprise, il (elle) signe un contrat d'apprentissage (contrat de travail). Son objectif est double : acquérir des compétences professionnelles en entreprise et préparer son diplôme (DSCG).
- **L'entreprise** : employeur de l'apprenti(e), elle lui confie des travaux et missions et lui verse une rémunération. Elle désigne un maître d'apprentissage qui facilitera l'intégration de l'apprenti(e), garantira la gradation du travail demandé et l'acquisition des compétences.
- **Le GRETA CFA Méditerranée** : qui assure la formation de l'apprenti(e) aux sept unités de valeur théoriques du DSCG.

L'apprenti est tenu de respecter les règlements intérieurs du lycée Marie Curie et du GRETA.

Le cadre du contrat :

Le contrat de travail donne à l'apprenti(e) le statut de salarié. L'apprenti(e) est donc soumis au règlement intérieur de l'entreprise et à celui du GRETA pendant les périodes de formation.

C'est un contrat à durée déterminée.

Durée du contrat : elle est de **deux ans pour le DSCG par apprentissage**, 400 heures par an, soit 800 heures de formation sur 2 ans.

L'horaire hebdomadaire est celui de l'entreprise dans laquelle l'apprenti(e) travaille, avec une alternance de **3 jours en entreprise (Lundi-Mardi-Mercredi) et de 2 jours au lycée Marie Curie (Jeudi-Vendredi)**, excepté pendant les vacances scolaires. Pour celles-ci, un calendrier des périodes de formation sera communiqué à l'apprenti(e) et à l'entreprise au début de la formation.

Le contrat :

Le contrat d'apprentissage vierge (CERFA N° 10103*10) est à demander au lycée Marie Curie. Il doit être signé par l'employeur, l'apprenti(e) et le GRETA Méditerranée dont dépend le lycée Marie Curie.

Lorsque l'employeur, l'apprenti(e) et le GRETA ont signé le contrat, il est déposé par l'employeur sur la plateforme de l'OPCO pour enregistrement.
Un exemplaire reviendra à l'apprenti, un à l'employeur.

L'admission en formation DSCG par apprentissage n'est définitive qu'après la signature du contrat par les trois parties.

Le salaire :

Le **salaire minimum** de l'apprenti(e) est fixé en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti(e).

Le **SMIC horaire brut** est de 11,65 € au 1^{er} janvier 2024 soit 1 766,92 brut mensuel sur la base de 35h.

Age de l'apprenti(e)	De 18 à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	Plus de 26 ans
1 ^{ère} année du contrat	43% soit 759,78€	53% soit 936,47€	100% du SMIC
2 ^{ème} année du contrat	51% soit 901,13€	61% soit 1 077,82€	100% du SMIC
3 ^{ème} année du contrat	67% soit 1183,84€	78% soit 1 378,20€	100% du SMIC

Remarque : SMIC ou du salaire minimum conventionnel si plus élevé

L'apprenti(e) peut cependant recevoir un salaire supérieur.

Le salaire versé est un salaire brut puisque l'apprenti(e) n'est redevable d'aucune cotisation sociale.

A ce salaire peuvent s'ajouter des indemnités compensatrices de congés payés, des primes, un 13^{ème} mois au prorata du temps de présence.

L'apprenti(e) bénéficie de la couverture sociale (maladie, maternité, retraite) et peut prétendre en fin de contrat aux versements des allocations chômage.

Les absences :

En cas d'absence(s) non justifiée(s) (en entreprise ou au lycée Marie Curie) une **retenue sur salaire** peut être faite par l'employeur. Elle sera proportionnelle au nombre d'heures d'absence.

Le lycée Marie Curie fera parvenir à l'entreprise un état des absences des apprentis pour les jours de formation au sein de l'établissement.

FICHE DE CANDIDATURE DSCG PAR APPRENTISSAGE

Vous voudrez bien compléter la fiche en MAJUSCULES.

NOM : _____ **PRENOM :** _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE FIXE: _____

MAIL : _____ @ _____

TELEPHONE PORTABLE : _____

DATE DE NAISSANCE : __/__/____ **À :** _____

NATIONALITE : _____

DIPLOMES OBTENUS ET DATES D'OBTENTION :

➤ _____ / _____
 ➤ _____ / _____
 ➤ _____ / _____

N° INE (voir le relevé de notes du BAC ou un Bulletin) : _____

VOUS ETES ACTUELLEMENT : - **Etudiant(e)**

Précisez l'établissement et la section : _____

- **Salarié(e)**

Précisez l'entreprise : _____

- **Autre situation**

Précisez : _____

Avez vous déjà trouvé une entreprise qui accepte de signer un contrat d'apprentissage :

OUI

NON

Si oui : préciser le nom, les coordonnées de l'entreprise et du responsable concerné :

Fait à..... le.....

Signature

Dossier suivi par :
Florence BOUDET
 Directrice déléguée
 aux formations
 professionnelles et
 technologiques

Téléphone
 04 91 36 52 10
 Fax
 04 91 36 52 11
 Mél.
 florence.boudet
 @ac-aix-marseille.fr

www.lyc-curie.ac-aix-
 marseille.fr

16 boulevard Jeanne
 d'Arc
 13005 MARSEILLE